

**SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES
AUTRECHENE – FONTENELLE - NOVILLARD – PETIT-CROIX**

**PROCES-VERBAL DE
ELECTION D'UN PRESIDENT et DE TROIS VICE-PRESIDENTS**

L'an deux mil vingt quatre, le cinq du mois de Novembre à 20 h 30

Le Conseil Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances

Etaient présents les conseillers syndicaux suivants (Nom – Prénom) :

Pour la commune d'Autrechène :

AYMONIER Corinne

FERRY Angélique

UHL Hervé

Pour la commune de Fontenelle :

DUBOL Nicolas

HELBLING Carole

LUTZ Audrey

Pour la commune de Novillard :

GAUTHERAT Claude

GABILLOUX Pascale

PRUSHANKIN Sophie

Pour la commune de Petit-Croix :

ALZIEU Anne-Cécile

EINHORN Nadine

Etaient Absent(s) (Nom – Prénom) : SEGURA Isabelle

Procurations :

SEGURA Isabelle à EINHORN Nadine

Il est rappelé qu'à la suite des délibérations du 30 mai 2020 pour la commune d'AUTRECHENE, du 27 mai 2020 pour la commune de FONTENELLE, des 23 mai 2020 et 10 octobre 2024 pour la commune de NOVILLARD, et des 23 mai 2020 et 26 janvier 2024 pour la commune de PETIT-CROIX, les conseillers suivants ont été désignés :

Mmes AYMONIER Corinne, FERRY Angélique, HELBLING Carole, LUTZ Audrey, GABILLOUX Pascale, PRUSHANKIN Sophie, ALZIEU Anne-Cécile, EINHORN Nadine, SEGURA Isabelle et MM. UHL Hervé, DUBOL Nicolas et GAUTHERAT Claude

Mme FERRY Angélique a été nommée secrétaire de séance.

Election du Président

Madame AYMONIER propose de faire un tour de table pour connaître les candidats au poste de Président.

Personne ne candidate. Un deuxième tour est proposé et toujours personne ne candidate.

Madame AYMONIER rappelle que les membres peuvent élire un membre du syndicat sans que celui-ci se soit porté candidat.

Un troisième tour est proposé. Celui-ci se déroule à bulletin secret.

Troisième tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne :	12
Bulletins nuls :	0
Bulletins blancs :	7
Suffrages exprimés :	5
Majorité :	

Ont obtenu : Mme : Corinne AYMONIER 5 voix

Mme Corinne AYMONIER ayant obtenu la majorité légale, a été proclamée Présidente et immédiatement installée.

Madame Corinne AYMONIER, ne s'étant pas portée candidate, décline son élection et informe le Syndicat de sa démission.

A l'unanimité, l'élection des vice-présidents n'a pas eu lieu.

Signature de tous les membres présents.

Le Président,

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE
DES 4 VILLAGES
90340 NOVILLARD

Les membres du Conseil Syndical,



Handwritten signatures of the members of the Council Syndical in blue ink. The signatures are arranged in two rows. The top row contains four signatures, and the bottom row contains five signatures. The signatures are written in a cursive style.